

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 21 MARS 2024

Nombre de membres :

 En exercice : 60
 Présents : 34
 Pouvoirs : 12
 Votants : 44

Date de convocation et d'affichage :

13 mars 2024

Numéro :

D20240321_101

Objet :

Adhésion de la Communauté de Communes pour l'utilisation de la licence DEVAUTOP-WEB

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET		x	S. GAUTIER
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD		x	P. MATHIAS
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET		x	JM.GAUTHIER
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY		x	C. MONIER
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	X		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	X		
	Rachel	RIONET		x	M. CHALAYER
RELEVANT	Christiane	CURNILLON		x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	L. LOREAU
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI		x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER		x	JP. GRANGE
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Patrick MATHIAS**

Rapporteur : **Gérard BRANCHY**

Dans le cadre de la mise en œuvre des Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) forfaitaires, la Communauté de Communes de la Dombes a reçu l'habilitation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour réaliser les diagnostics d'exploitations agricoles souhaitant engager cette MAEC.

L'objet de ces mesures est de soutenir la transition agroécologique pour une durée de 5 ans par exploitation. Cela prend la forme d'une aide forfaitaire de 18 000 euros par exploitation, conditionnée par l'atteinte de résultats. Pour le bénéficiaire de cette aide, le cahier des charges de la mesure implique notamment la réalisation d'un diagnostic initial, la définition d'un plan d'actions, le suivi et l'accompagnement du projet tout au long des 5 ans, et la réalisation d'un diagnostic à la fin de l'engagement.

La Communauté de Communes a obtenu l'agrément et dispose d'un agent, l'animatrice des MAEC, pour réaliser l'accompagnement des exploitations agricoles

souhaitant engager les MAEC forfaitaires « Transition ~~autonomie protéique~~ » et « Transition stratégie phytosanitaire ».

La MAEC « Transition, autonomie protéique » intègre la réalisation d'un diagnostic à l'aide de l'outil numérique Devautop développé par CDA France, l'Institut de l'élevage et Vegepolys Valley. DEVAUTOP-web est un site web dédié qui permet de réaliser le diagnostic de l'autonomie protéique d'exploitation d'élevage et de ses ateliers sur la France entière pour toutes les filières d'élevage ruminants et porcines.

Afin d'avoir accès à cet outil, la Communauté de Communes de la Dombes doit s'acquitter du paiement d'une licence d'utilisation qui comprend :

- Un droit d'entrée fixé à 200 € HT pour accéder et utiliser DEVAUTOP-web
- Une redevance annuelle fixée, pour l'année civile 2024, à 175 € HT (du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024). La redevance comprend les frais de webinaire, d'accès, d'utilisation, de gestion, d'administration, de paramétrages, de maintenance, d'assistance technique et d'hébergement de DEVAUTOP-web.

La signature de la licence d'utilisation de DEVAUTOP-web avec Chambres d'agriculture France formalisera la demande d'accès faite par la Communauté de Communes de la Dombes.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver l'adhésion pour l'utilisation de la licence DEVAUTOP-WEB,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 44 voix pour et 2 abstentions :

- **D'approuver** l'adhésion pour l'utilisation de la licence DEVAUTOP-WEB,
- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 21 mars 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



LICENCE D'UTILISATION de DEVAUTOP-WEB

Entre :

Chambres d'agriculture France, établissement public à caractère administratif régi par les articles L. 513-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, ayant son siège au 9 avenue George V à Paris (8^{ème}), Représenté par son Président, Monsieur Sébastien WINDSOR, Ci-après désigné « **CDA France** »,

d'une part,

Et,

La personne morale ou la personne physique identifiée dans le cadre réservé à cet effet à la fin de la présente licence, signataire de la présente licence, représentée par la personne dûment habilitée à cet effet, Ci-après désignée le « **Licencié** »,

d'autre part,

Ci-après ensemble désignés les « **Parties** ».

PREAMBULE

DEVAUTOP-web est un site web dédié qui permet de réaliser le diagnostic de l'autonomie protéique d'exploitation d'élevage et de ses ateliers sur la France entière pour toutes les filières d'élevage ruminants et porcines.

CDA France, l'Institut de l'élevage et Vegepolys Valley sont copropriétaires de DEVAUTOP-web et seront ci-après désignés « **Copropriétaires** ». Ils ont défini entre eux un accord de copropriété au titre duquel chacun à un champ d'action et de responsabilité sur DEVAUTOP-web, et notamment :

- son édition et son administration technique ainsi que la diffusion et l'assistance technique aux Utilisateurs pour l'Institut de l'élevage ;
- sa promotion pour Vegepolys Valley ;
- sa commercialisation auprès de personne souhaitant en bénéficier par CDA France.

En proposant DEVAUTOP-web au Licencié, les Copropriétaires entendent :

- répondre au besoin de définition du taux d'autonomie protéique d'une exploitation d'élevage et de ses ateliers ;

- sensibiliser les Licenciés et les Tiers sur ce sujet ;
- aider les Licenciés et les Tiers à réduire leurs dépendances aux sources extérieures de matières azotées.

Le Licencié souhaite :

- utiliser DEVAUTOP-web pour ses propres besoins ;
- utiliser DEVAUTOP-web pour délivrer à des Tiers, clients ou non, des conseils à partir des Résultats.

DEVAUTOP-web a été présenté au Licencié à travers une vidéo promotionnelle lui permettant de visualiser et de comprendre les objectifs et intérêts à disposer d'un tel outil.

Les termes utilisés dans la présente licence sont définis dans son annexe 1 « *Définitions – DEVAUTOP-web* ».

ARTICLE 1 – OBJET

La présente licence (ci-après « **Licence** ») a pour objet de concéder au Licencié une licence d'utilisation non exclusive de DEVAUTOP-web afin de permettre à lui-même et/ou ses Utilisateurs, listés en annexe 2, d'en bénéficier dans le respect des présentes et des CGU associées.

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DE DEVAUTOP-web

DEVAUTOP-web permet au Licencié de réaliser via ses Utilisateurs le diagnostic de l'autonomie protéique d'exploitations d'élevage et de leurs ateliers dans les filières des ruminants et des porcins grâce aux Données saisies et aux Référentiels permettant au Calculateur de produire des Données calculées, reportées avec des Données repères dans les Résultats via un site web dédié.

Les fonctionnalités de DEVAUTOP-web font appel non seulement à des éléments et des bases de données propres à DEVAUTOP-web.

Elles font également appel à des Données saisies transmises par le Licencié via ses Utilisateurs pour son propre compte et/ou dans le cadre de contrat et/ou d'autorisation détenus par lui avec les Tiers.

DEVAUTOP-web est édité, généré, géré et administré techniquement par l'Institut de l'élevage pour les Copropriétaires.

Son maintien en condition opérationnelle, son administration et son hébergement sont assurés, pour les Copropriétaires, par CDA France.

DEVAUTOP-web est accessible via le site web dédié <https://devautop.fr>.

La description de DEVAUTOP-web n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer dans le temps. Les copropriétaires se réservent le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, DEVAUTOP-web, notamment pour y ajouter de nouvelles fonctionnalités, modifier les fonctionnalités existantes ou pour tenir compte de l'évolution de la technologie. Le Licencié bénéficie des dites évolutions dans le cadre de la Licence.

Le Licencié s'oblige à ne réclamer aucune indemnisation suite à l'interruption, la suspension ou la modification du présent contrat.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE FOURNITURE ET DE LICENCE DE DEVAUTOP-web

3.1 Pré-requis

Pour pouvoir disposer de DEVAUTOP-web, le Licencié :

- doit avoir signé la présente Licence ;
- peut avoir lui-même ou avoir autorisé un de ses collaborateurs à suivre le Webinaire de prise en main DEVAUTOP-web proposé par CDA France et l'Institut de l'élevage ;
- doit s'être acquitté de son droit d'entrée ;
- chaque année, doit s'être acquitté de sa redevance.

A défaut, le Licencié ne pourra pas utiliser et bénéficier de DEVAUTOP-web.

3.2 Disponibilité de DEVAUTOP-web

CDA France s'engage à faire ses meilleurs efforts pour mettre à disposition du Licencié et de ses Utilisateurs DEVAUTOP-web. CDA France souscrit à cet égard une obligation de moyens.

CDA France fera ses meilleurs efforts, dans le cadre de cette obligation de moyens, pour assurer une disponibilité de DEVAUTOP-web 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et pour résoudre les éventuels dysfonctionnements de DEVAUTOP-web dans les meilleurs délais.

Toutefois, CDA France ne garantit pas que DEVAUTOP-web fonctionne sans erreur, sans interruption, de manière complète ou exacte ni que DEVAUTOP-web soit accessible sur tout terminal de consultation.

CDA France ne garantit pas que DEVAUTOP-web et/ou les serveurs qui l'hébergent sont exempts de virus ou de bugs ni d'erreurs techniques ou autres.

Le Licencié a connaissance des aléas techniques qui peuvent affecter le réseau Internet et entraîner des ralentissements ou des indisponibilités rendant la connexion impossible.

Le Licencié reconnaît et accepte que le réseau Internet, et plus généralement tout réseau, moyen ou protocole utilisé à des fins de transmission de données, puisse connaître des périodes de saturation en raison de l'encombrement de la bande passante, de coupures dues à des incidents techniques, d'interventions de maintenance ou d'autres événements indépendants de la volonté de CDA France.

CDA France ne peut être tenu responsable des difficultés d'accès à DEVAUTOP-web ou de toute autre conséquence dommageable dues à des perturbations du réseau, d'un moyen de communication ou d'un protocole.

En conséquence, il est rappelé au Licencié qu'il lui appartient de prendre toute mesure appropriée pour minimiser les conséquences dommageables liées à une

possible interruption de l'accès à tout ou partie de DEVAUTOP-web et/ou à toute faille de sécurité.

Au regard de ce qui précède, CDA France ne pourra en aucun cas être tenu responsable envers quiconque de tout dommage direct ou indirect découlant d'un dysfonctionnement ou d'une interruption de l'accès à tout ou partie de DEVAUTOP-web trouvant leur origine, directe ou indirecte, totale ou partielle, dans des événements indépendants de la volonté des Copropriétaires ou échappant à leur contrôle ou qui seraient résolus dans des délais raisonnables par les Copropriétaires.

3.3 Utilisation de DEVAUTOP-web

Le Licencié est responsable de l'utilisation de DEVAUTOP-web faite par lui-même et par ses Utilisateurs par le biais de leurs comptes : compte du Licencié auquel sont rattachés les comptes Utilisateurs.

Chaque Utilisateur disposera d'un compte Utilisateur qui lui est strictement personnel et réservé.

Le Licencié garantit notamment à CDA France que toutes les personnes accédant à DEVAUTOP-web par le biais de leurs comptes sont des Utilisateurs et qu'ils ne feront pas une utilisation de DEVAUTOP-web détournée, abusive, malveillante et/ou contraire à la Licence et/ou aux lois et règlements applicables.

3.4 Licence d'utilisation des éléments de DEVAUTOP-web

DEVAUTOP-web, y compris les applicatifs, marques, logos, icônes et bases de données associées, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle détenus par les Copropriétaires.

Le Licencié doit s'engager à respecter ces droits de propriété intellectuelle ; ses Utilisateurs également, ce que le Licencié garantit.

CDA France concède au Licencié une licence d'accès et d'utilisation portant sur DEVAUTOP-web dans les conditions et limites ci-après.

Cette licence est non-exclusive et concédée pour la durée de la Licence afin de permettre à ses Utilisateurs d'accéder et d'utiliser DEVAUTOP-web dans les conditions fixées aux présentes et aux conditions générales d'utilisation (CGU) de DEVAUTOP-web.

Cette licence n'autorise pas le Licencié à délivrer des sous-licences à des Tiers ou des tiers. Elle l'autorise uniquement à permettre à ses collaborateurs d'obtenir le profil particulier d'Utilisateur aux seules fins pour ces derniers d'accéder et d'utiliser DEVAUTOP-web, et ce, sous réserve du respect par les Utilisateurs des CGU qu'ils acceptent avant de pouvoir accéder et utiliser DEVAUTOP-web.

Au titre du droit d'utilisation concédé par CDA France, le Licencié et ses Utilisateurs ne sont pas autorisés à reproduire et à autoriser la reproduction, de façon permanente ou provisoire, de DEVAUTOP-web pour les charger, afficher, lire, exécuter ou transmettre sur les appareils utilisés pour accéder à DEVAUTOP-web, ce dernier étant uniquement accessible via un site web dédié.

Les Copropriétaires se réservent tous les autres droits sur DEVAUTOP-web.

Le Licencié s'engage à ne pas exploiter ces éléments en dehors du périmètre déterminé par la présente Licence.

Sans préjudice des droits concédés aux termes de cette Licence et sous réserve des dispositions législatives applicables, le Licencié n'est notamment pas autorisé à :

- corriger lui-même toute anomalie constatée dans DEVAUTOP-web ;
- copier, imprimer, transférer, transmettre ou représenter tout ou partie de la solution DEVAUTOP-web ;
- vendre, louer, sous-licencier ou distribuer de quelque façon que ce soit tout ou partie de DEVAUTOP-web ;
- altérer, modifier, adapter ou dénaturer tout ou partie de DEVAUTOP-web et/ou fusionner tout ou partie de DEVAUTOP-web dans d'autres programmes informatiques ;
- procéder à une compilation, décompilation, désassemblage, rétro-ingénierie, adaptation, traduction de tout ou partie de DEVAUTOP-web et/ou tenter d'y procéder ;
- contourner les mesures techniques d'information ou de protection de tout ou partie de DEVAUTOP-web.

Le Licencié s'engage à ne pas retirer, modifier ou occulter une quelconque mention faite par les Copropriétaires relative à leurs droits de propriété intellectuelle sur DEVAUTOP-web, y compris sur les Résultats.

Aux termes des présentes, toute utilisation, reproduction ou représentation, totale ou partielle, par un Licencié de DEVAUTOP-web non autorisée par CDA France ou par la loi sera sanctionnée non seulement par la réparation du préjudice subi et/ou toute autre sanction de l'inexécution prévue par le code civil, mais également par la résiliation de la présente Licence le liant à CDA France en application d'une clause de résiliation de plein droit prévue à la Licence.

3.5 Licence d'utilisation des éléments du Licencié et de ses Tiers

Dans le cadre de son utilisation de DEVAUTOP-web, le Licencié y intègre les Données saisies le concernant et/ou concernant un Utilisateur et/ou un Tiers et une exploitation et ses ateliers ; il y récupère les Données calculées et Résultats.

Le Licencié est titulaire des droits sur les Données saisies, Données calculées et Résultats présents dans les comptes Utilisateurs rattachés à son compte Licencié. A ce titre, il incombe au Licencié d'obtenir les droits nécessaires pour permettre aux Copropriétaires ainsi qu'à leurs prestataires :

- d'héberger les Données saisies, Données calculées et Résultats ;
- d'utiliser les Données saisies et calculées aux fins de fournir les Résultats ;
- d'exploiter, une fois anonymisés, les Données saisies, Données calculées et Résultats aux fins d'amélioration du Calculateur et de Référentiels ;
- de valoriser, à l'exception des données à caractère personnel, les Données saisies, Données calculées et Résultats à des fins de R&D sur le thème de l'autonomie protéique en élevage et par la production de références dans le respect de l'anonymat et du secret statistique.

Le Licencié garantit donc être titulaire des droits ou autorisations sur ces éléments, y compris ceux de son Tiers, requis pour autoriser toutes les exploitations visées aux présentes et que ces droits ou autorisations n'ont pas fait l'objet d'une exclusivité concédée à un tiers.

DEVAUTOP-web dispose d'une case prévue à cet effet à renseigner par les Utilisateurs pour acter la détention de ces droits.

Dans le cadre des contrats les liant avec le Licencié, les Tiers doivent céder les droits sur leurs éléments et/ou délivrer les autorisations requises pour autoriser toutes les exploitations visées aux présentes. Les Tiers doivent garantir être bien détenteurs des droits et autorisations nécessaires pour procéder à cette cession et/ou délivrer ces autorisations et que ces droits ou autorisations n'ont pas fait l'objet d'une exclusivité concédée à un tiers.

Les Résultats pourront être estampillés du logo du Licencié si ce dernier en fait le choix. Dans ce cas, le Licencié doit intégrer ledit logo à l'annexe 2, le transmettre à l'Institut de l'élevage ou le faire intégrer par un de ses Utilisateurs lors de la création de leur compte. Dans ce cas, le Licencié concède à CDA France, pour la copropriété, le droit de le stocker, de l'afficher et de le reproduire sur les Résultats du périmètre de son compte Licencié et lui apporte les mêmes garanties que celles sur les Données saisies, Données calculées et Résultats.

Dès lors, le Licencié concède à CDA France pour la copropriété, et les Tiers doivent concéder au Licencié qui concède à son tour à CDA France pour la copropriété, une autorisation gratuite, non-exclusive, non-cessible et non-transférable, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits, y compris toutes prorogations ou allongements, de reproduire, représenter, mettre à disposition, exploiter, extraire, éditer, adapter, modifier, distribuer les éléments du Licencié et/ou de ses Tiers, directement ou indirectement, en tout ou partie, sur tous supports, notamment DEVAUTOP-web, en tout format actuel ou futur (notamment papier, vidéo, audiovisuel, numérique) et par tout moyen ou tout procédé de reproduction, de communication au public, de télécommunication ou de distribution, actuel ou futur, y compris numérique, quelles que soient les techniques d'exploitation utilisées, à titre gratuit ou payant, et ce, afin de poursuivre les finalités décrites ci-avant.

Le Licencié est informé et ses Tiers doivent être informés du fait qu'afin de protéger les éléments du Licencié et de ses Tiers, les Copropriétaires pourront être amenés à avoir recours à des mesures techniques de protection et/ou d'information.

L'autorisation délivrée aux termes des présentes porte et doit porter sur l'ensemble des éléments du Licencié et de ses Tiers, et ce, dès la conclusion de la Licence pour le Licencié et dès la conclusion des contrats et/ou autorisations avec le Licencié pour les Tiers.

Compte tenu du caractère déterminable des éléments du Licencié, le présent accord n'entre pas dans le cadre de la prohibition de la cession globale des œuvres futures de l'article L. 131-1 du Code de la propriété intellectuelle.

Toutefois, si des éléments du Licencié non encore déterminables au jour de la conclusion des présentes sont utilisés sur DEVAUTOP-web, ou encore pour le cas

où les caractéristiques définies ci-dessus pourraient être considérées comme non suffisamment déterminantes, CDA France et le Licencié ont tenu compte expressément de l'article L.131-1 du Code de la propriété intellectuelle. Ainsi, en tant que de besoin, le Licencié s'engage à confirmer sans réserve à tout moment les autorisations délivrées à CDA France.

Par ailleurs, si des éléments des Tiers non encore déterminables au jour de la conclusion des contrats avec les Tiers sont utilisés sur DEVAUTOP-web, ou encore pour le cas où les caractéristiques définies ci-dessus pourraient être considérées comme non suffisamment déterminantes, le Licencié et les Tiers doivent tenir compte expressément de l'article L.131-1 du Code de la propriété intellectuelle et les Tiers doivent s'engager, en tant que de besoin, à confirmer sans réserve à tout moment les autorisations délivrées au Licencié aux termes des contrats les liant à ce dernière.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION DE DEVAUTOP-web

Le Licencié doit compléter le cadre qui lui est réservé à la fin de la présente Licence et en parapher toutes les pages.

Il doit la retourner en un exemplaire original (Licence et annexes) à CDA France à l'adresse suivante :

CDA France
Services Produits et services numériques
Licence DEVAUTOP-web
9 avenue George V
75008 PARIS

Dans les quinze (15) jours calendaires à compter de la signature de la Licence par CDA France, ce dernier informera le Licencié des dates de Webinaire à venir. Les collaborateurs et/ou le Licencié désignés en annexe 2 pourront alors s'inscrire et suivre le Webinaire. En cas de modification des personnes, l'annexe 2 sera mise à jour par voie d'avenant.

CDA France transmet à l'Institut de l'élevage les informations relatives au Licencié et aux Utilisateurs (annexe 2) pour permettre la création du compte du Licencié ainsi que celle des comptes des Utilisateurs rattachés.

Dès lors que le paiement du droit d'entrée aura été effectué par le Licencié, l'Institut de l'élevage adressera un mail à ses Utilisateurs afin qu'ils puissent accéder et utiliser DEVAUTOP-web via le site web dédié <https://www.devautop.fr> après saisine de leurs identifiant et mot de passe.

Enfin, via son compte Utilisateur, et selon le profil qui lui aura été attribué, l'Utilisateur pourra notamment :

- créer l'exploitation d'élevage concernée ;
- intégrer les Données saisies ;
- lancer le diagnostic pour génération des Données calculées ;
- récupérer les Résultats, le cas échéant, estampillés du logo du Licencié ;

- modifier et supprimer les Données saisies, ~~Données calculées et Résultats~~ ;
- s'il détient le statut de gestionnaire, visualiser l'ensemble des Données saisies, Données calculées et Résultats de tous les comptes Utilisateurs rattachés au compte du Licencié.

ARTICLE 5 – GESTION ADMINISTRATIVE DES COMPTES LICENCIE ET UTILISTEURS

CDA France est en charge et seul responsable de la gestion administrative du compte du Licencié et des comptes Utilisateurs qui y sont rattachés. Cette gestion couvre la transmission des informations nécessaires et recueillies via la Licence auprès du Licencié. Ces informations sont transmises à l'Institut de l'élevage.

L'Institut de l'élevage est en charge et seul responsable de la gestion technique du compte du Licencié et des comptes Utilisateurs qui y sont rattachés. Cette gestion couvre notamment :

- la création technique du compte du Licencié et des comptes de ses Utilisateurs ;
- leur paramétrage, y compris le paramétrage des différents droits d'accès aux Données saisies, Données calculées et Résultats dans DEVAUTOP-web par les Utilisateurs.

ARTICLE 6 – WEBINAIRE - ASSISTANCE - REMONTEES

CDA France propose un Webinaire préalable aux collaborateurs et/ou au Licencié désignés Utilisateurs afin de leur permettre d'utiliser DEVAUTOP-web dans les meilleures conditions possibles. Ce Webinaire est assuré par CDA France et l'Institut de l'élevage.

Par ailleurs, un service d'assistance technique en ligne uniquement à destination des Utilisateurs du Licencié est assuré par l'Institut de l'élevage. Ce service est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17 heures.

Les modalités de saisine et de traitement des demandes des Utilisateurs sont définies dans les conditions générales d'utilisation de DEVAUTOP-web accessibles sur le site <https://www.devautop.fr>.

Si le service d'assistance technique est saisi par une autre personne que par un Utilisateur du Licencié, et notamment par un collaborateur du Licencié n'ayant pas la qualité d'Utilisateur ou un Tiers, la demande ne sera pas traitée et en aucun cas la responsabilité de CDA France et des autres Copropriétaires ne pourra être engagée à ce titre.

Toute anomalie, dysfonctionnement et/ou erreur détecté dans le fonctionnement de DEVAUTOP-web seront remontés et traités selon les mêmes modalités que celles prévues pour l'assistance technique.

ARTICLE 7 – TRAITEMENTS DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après « **RGPD** »), ainsi que la Loi du 6 janvier 1978 modifiée dite loi « Informatique et Libertés » (ci-après « **LIL3** »).

7.1 - Au titre de la mise en œuvre et de la gestion du dispositif contractuel

Chacune des Parties est responsable :

- des traitements de Données personnelles ayant pour finalité d'effectuer les opérations relatives à la mise à œuvre et à la gestion de la licence (personnels en charge du suivi technique, administratif et financier, ...) ;
- vis-à-vis des personnes relevant de sa structure, des obligations prévues aux articles 13 et 14 du RGPD.

Les données traitées sont relatives à l'identité et la vie professionnelle : civilité, nom, prénom, fonction, adresse professionnelle, numéro de téléphone professionnel (fixe et/ou mobile), adresse de courrier électronique professionnel, profil, code interne de traitement permettant l'identification des personnes consultées ou rencontrées.

Les catégories de personnes concernées sont les représentants des Parties, les Utilisateurs, les personnes en charge du suivi technique, administratif et financier de la Licence.

Les données et, le cas échéant, les pièces justificatives sont conservées pendant 10 ans, augmenté des délais de recours en cas de contentieux.

Peuvent, dans les limites de leurs attributions respectives, avoir accès aux Données personnelles les personnes chargées de la réalisation des services, du suivi technique, administratif et financier de la Licence ainsi que leurs responsables hiérarchiques, les organismes de contrôle et les autorités judiciaires en cas de contentieux.

7.2 – Au titre de DEVAUTOP-web

Dans le cadre de l'exploitation et de l'utilisation de DEVAUTOP-web, les Copropriétaires et le Licencié sont amenés à traiter des données à caractère personnel concernant les Utilisateurs de DEVAUTOP-web et les Tiers par les Données saisies, les Données calculées et les Résultats.

Certains de ces traitements sont mis en œuvre sous la responsabilité conjointe des Copropriétaires de DEVAUTOP-web. Ils font l'objet d'un accord distinct conformément à l'article 26 du RGPD.

D'autres traitements sont mis en œuvre sous la responsabilité du Licencié qui les confie à CDA France agissant dans ce cadre en qualité de sous-traitant. Ils font aussi l'objet d'un accord distinct conformément à l'article 28 du RGPD (annexe 3).

D'autres traitements sont mis en œuvre sous la responsabilité des Tiers qui les confient au Licencié, agissant dans ce cadre en qualité de sous-traitant de ses Tiers, qui les confie à son tour à CDA France, agissant dans ce cadre en qualité de sous-traitants ultérieurs.

Ces traitements font également l'objet d'un accord distinct entre le Licencié et CDA France conformément à l'article 28 du RGPD (annexe 3).

Ils doivent également faire l'objet d'un accord entre le Licencié et chacun de ses Tiers en application du même article 28 du RGPD. Le Licencié garantit que les contrats qu'il conclut avec ses Tiers sont à ce titre conforme audit article et aux stipulations prévues dans l'accord précité entre le Licencié et CDA France.

Enfin, d'autres traitements peuvent également être mis en œuvre sous la responsabilité autonome du Licencié.

La politique de protection des Données personnelles est accessible sur le site <https://www.devautop.fr>.

ARTICLE 8 – CONDITIONS LIEES AUX DONNEES SAISIES, AUX DONNEES CALCULEES, AU CALCULATEUR, AUX REFERENTIELS, AUX RESULTATS ET AUX PROCESSUS D'EXTRACTION

8.1 – Les Données saisies

Le Licencié est responsable des Données saisies qui sont intégrées à DEVAUTOP-web. A ce titre, il est responsable du respect des obligations en la matière (droits d'auteurs, protection des Données personnelles, droits des tiers, etc.). Il est responsable de la qualité des Données saisies par ses Utilisateurs.

8.2 – Les Référentiels

L'Institut de l'élevage est responsable des Référentiels qui sont intégrés à DEVAUTOP-web. A ce titre, il est responsable du respect des obligations en la matière (droits d'auteurs, protection des Données personnelles, droits des tiers, etc.). Il est responsable de la qualité des Référentiels.

8.3 – Les Données repères

CDA France est responsable des Données repères qui sont intégrées à DEVAUTOP-web. A ce titre, il est responsable du respect des obligations en la matière (droits d'auteurs, protection des Données personnelles, droits des tiers, etc.). Il est responsable de la qualité des Données repères.

8.4 – Le Calculateur

Le Calculateur permet l'analyse des Données saisies et des Référentiels. Il génère les Données calculées. Les Copropriétaires sont responsables du bon fonctionnement du Calculateur.

8.5 – Les Données calculées

Le Licencié et les Copropriétaires sont co-responsables de la qualité des Données calculées, chacun pour les parties qui les concernent.

Le Licencié, sous sa propre responsabilité et via ses Utilisateurs, peut les enregistrer et les exporter sur un autre système informatique.

8.6 – Les Résultats

Le Licencié et les Copropriétaires sont co-responsables de la qualité des Résultats, chacun pour les parties qui les concernent.

Le Licencié, sous sa propre responsabilité et via ses Utilisateurs, peut les enregistrer et les exporter sur un autre système informatique.

Les Résultats sont affichés et édités, en fonction du choix du Licencié, avec son logo ou non.

8.7 – Les Processus d'extraction

Les processus d'extraction des Données calculées et des Résultats sont fournis au Licencié directement via DEVAUTOP-web. Ils lui permettent d'enregistrer et d'exporter les Résultats sur un autre système- informatique.

ARTICLE 9 – MODALITES FINANCIERES

La présente Licence est concédée au Licencié moyennant le versement d'un droit d'entrée et d'une redevance annuelle.

9.1 Le droit d'entrée

Le Licencié doit s'acquitter d'un droit d'entrée fixé à 200 € HT pour accéder et utiliser DEVAUTOP-web.

9.2 La redevance

Le Licencié doit s'acquitter d'une redevance annuelle qui s'entend en année civile, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Toute année commencée est due.

La redevance comprend les frais de Webinaire, d'accès, d'utilisation, de gestion, d'administration, de paramétrages, de maintenance, d'assistance technique et d'hébergement de DEVAUTOP-web.

La redevance annuelle est fixée, pour l'année civile 2024, à 175 € HT par Utilisateur du Licencié quelle que soit la durée de cette qualité sur l'année civile.

9.3 Facturation et paiement

Pour le droit d'entrée, la signature de la présente Licence se suffit à elle-même pour déclencher sa facturation par CDA France et son paiement par le Licencié.

Pour la redevance, la fixation du nombre et la liste du(es) Utilisateurs sur l'année civile sera arrêtée par CDA France au 31 décembre de l'année N sur la base du nombre de comptes Utilisateurs créés dans DEVAUTOP-web rattachés au compte du Licencié sur l'année N et communiquée par mail au Licencié au cours du premier trimestre de l'année N+1. Ces éléments seront issus des informations figurant en annexe 2 de la présente Licence et de celles figurant dans DEVAUTOP-web.

Dans les quinze (15) jours calendaires suivant la réception du mail, le Licencié s'engage à vérifier ce nombre et cette liste et à la renvoyer validée et/ou complétée et/ou corrigée par mail à CDA France.

Passé ce délai, le Licencié est réputé avoir accepté ledit nombre et ladite liste et ne pourra plus la contester.

9.4 Généralités

Le taux de TVA est le taux légal en vigueur.

La facture est établie au nom du Licencié et lui est adressée.

Le paiement est effectué à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable de CDA France – 9 avenue George V – 75008 Paris.

Le paiement est effectué sous forme de virement administratif avec un délai maximum de paiement à 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par le Licencié.

Le non-paiement d'une facture à la date de son échéance fera courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit (8) points.

De plus, une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 euros sera versée à CDA France pour frais de recouvrement en cas de dépassement des délais de paiement.

9.5 Révision des prix

CDA France pourra réviser le montant de la redevance annuelle pour l'année à venir, sous réserve d'en informer le Licencié au plus tard le 30 novembre de l'année civile en cours. CDA France communiquera le nouveau montant de la redevance au Licencié, par lettre recommandée avec accusé de réception, à chaque révision de prix.

Si le Licencié n'accepte pas ladite révision, il pourra résilier la présente Licence qui continuera à produire effet jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours et jusqu'au complet paiement de la redevance annuelle. Le Licencié devra en

avertir CDA France, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard le 15 décembre de l'année civile en cours.

ARTICLE 10 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

10.1 - Engagements du Licencié

Le Licencié s'engage notamment à :

- respecter les termes de la présente Licence ;
- faire respecter par ses Utilisateurs les CGU de DEVAUTOP-web dont la version en vigueur au moment de la signature est jointe en annexe 3 ;
- utiliser DEVAUTOP-web selon les prescriptions stipulées dans la présente Licence et ses annexes ;
- se désigner et/ou désigner ses collaborateurs devant obtenir la qualité d'Utilisateurs ;
- informer CDA France en cas de changement d'identité des Utilisateurs ;
- ne pas concéder de sous-licences à des Tiers et/ou tiers ;
- respecter les droits liés aux Données saisies, Données calculées, Référentiels, Données de référence, Calculateur, Résultats ;
- respecter les droits de propriété intellectuelle et industrielle détenus par les Copropriétaires et tous tiers ;
- être titulaire de l'ensemble des contrats, autorisations, consentements et droits nécessaires au respect de la présente Licence et de ses annexes ;
- collecter et à transmettre des Données saisies licites, complètes, mises à jour et fiables destinées à être intégrées dans DEVAUTOP-web ;
- collecter loyalement les Données personnelles et à l'effectuer dans le respect des conditions fixées par l'article 9 du code civil, des conditions fixées par la LIL, ainsi que celles fixées par le RGPD ;
- ne pas diffuser, céder ou mettre à disposition d'un tiers DEVAUTOP-web ou l'un de ces éléments, par quelque procédé que ce soit, ni à titre onéreux, ni à titre gratuit ;
- ne pas reproduire, adapter, traduire DEVAUTOP-web ;
- ne pas exploiter, de quelque façon que ce soit, les connaissances acquises pour offrir directement ou indirectement les mêmes services ou des services similaires à des tiers.

Le Licencié reconnaît avoir été informé que :

- l'utilisation de DEVAUTOP-web nécessite une organisation adéquate ;
- l'utilisation de DEVAUTOP-web n'a d'utilité et de sens que pour les exploitations d'élevages et leurs ateliers pour toutes les filières de ruminants et de porcins sur la France entière ;
- la qualité des Données calculées et des Résultats dépend de la qualité des Données saisies.

Le Licencié garantit :

- aux Copropriétaires qu'il détient l'intégralité des droits lui permettant de respecter la présente Licence et les CGU ;
- les Copropriétaires contre toute action, réclamation, revendication ou opposition de la part de toute personne invoquant un droit de propriété intellectuelle et/ou industrielle, un droit lié aux données, un droit lié aux Données personnelles, ou un acte de concurrence déloyale et/ou

parasitaire. Les indemnisations et frais de toute nature ~~depensés par CDA~~ France et/ou un autre copropriétaire ainsi que tous les dommages et intérêts prononcés contre lui et/ou un autre copropriétaire seront pris en charge par le Licencié.

10.2 - Engagements de CDA France

CDA France s'engage à :

- proposer une formation aux collaborateurs et/ou Licencié désignés Utilisateurs ;
- assurer l'accès à DEVAUTOP-web aux Utilisateurs du Licencié ;
- aviser les Utilisateurs, par tout moyen et sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée, en cas de suspension ou d'interruption de DEVAUTOP-web et de l'assistance technique ;
- respecter les droits liés aux Données saisies, Données calculées et Résultats ;
- respecter les droits de propriété intellectuelle et industrielle détenus par le Licencié et les Tiers sur les Données saisies, Données calculées et Résultats ;
- maintenir en condition opérationnelle DEVAUTOP-web pendant la durée de la Licence.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE

Le Licencié déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service en ligne, et en particulier reconnaître :

- qu'il a connaissance des aléas de la consultation en ligne, en particulier au regard des temps de réponse ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques des ordinateurs et/ou du réseau informatique permettent à ses Utilisateurs l'accès à DEVAUTOP-web ;
- qu'il est informé des caractéristiques intrinsèques de l'internet et notamment du fait que la transmission des informations sur l'internet ne bénéficie que d'une fiabilité relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes, aux caractéristiques et capacités diverses, qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée et de nature à impacter les délais de téléchargement ou l'accessibilité aux informations, et que l'internet est un réseau ouvert et, qu'en conséquence, les informations qu'il véhicule ne sont pas protégées contre les risques de détournement, d'intrusion dans son système, de piratage des données, programmes et fichiers de son système, de contamination par des virus informatiques, et qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les données, fichiers ou programmes stockés dans son système contre la contamination par des virus comme des tentatives d'intrusion dans son système.

Le Licencié est seul responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de l'analyse qu'il fait des Données calculées et des Résultats, ainsi que des conseils et prestations gratuites ou payantes qu'il propose sur la base des Données calculées et des Résultats, et des conséquences directes ou indirectes de cette utilisation. Il lui appartient d'en faire un usage conforme à la réglementation en vigueur,

notamment aux dispositions de la loi LIL et du RGPD.

Le Licencié est également seul responsable des Données saisies. Il est informé que de la qualité, de la véracité et de la complétude des Données saisies dépend la qualité et la véracité des Données calculées et des Résultats. De même, il lui appartient de s'assurer, préalablement à l'utilisation de DEVAUTOP-web, à l'exploitation et à l'extraction des Données saisies, Données calculées et Résultats qu'il respecte la réglementation en vigueur et les engagements auxquels il a souscrit.

CDA France, pour la copropriété, ne pourra en aucun cas être tenu responsable pour tous dommages liés à une Donnée saisie, Donnée calculée ou un Résultat erroné(e) du fait des Données saisies. CDA France ne pourra en aucun cas être tenu responsable de toute destruction accidentelle des Données saisies, Données calculées et Résultats due à une mauvaise utilisation de DEVAUTOP-web, à un défaut de sauvegarde par l'Utilisateur, à une défaillance du matériel ou du système d'exploitation utilisé par l'Utilisateur.

En tout état de cause, CDA France ne pourra en aucun cas être tenu responsable si DEVAUTOP-web n'est pas alimenté en Données saisies du fait de tous problèmes informatiques sur l'infrastructure du Licencié, et par conséquent en Données calculées et en Résultats.

CDA France ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects ou incidents, ni des pertes de profits, prévisibles ou imprévisibles, revendiqués par le Licencié, y compris notamment pour perte de Données saisies, Données calculées ou Résultats, interruption d'utilisation ou disponibilité des Données saisies, Données calculées ou Résultats, résultant d'un manquement aux présentes, aux CGU, d'une fausse déclaration ou d'une négligence grave.

En conséquence de quoi, la responsabilité de CDA France ne pourra en aucune manière être recherchée par le Licencié pour les dommages directs ou indirects qu'il pourrait subir, de Données calculées et Résultats qui se révéleraient partiels ou erronés du fait de l'utilisation de DEVAUTOP-web ou des Données saisies qui y sont contenues ou diffusées et ce, quelles que soient leurs formes ou leurs natures.

De plus, la responsabilité de CDA France ne peut être engagée pour retard ou défaillance tenant soit à un cas de force majeure, soit à un événement échappant à son contrôle, soit encore du fait de l'Utilisateur ou du fait d'un tiers. CDA France ne supporte en aucun cas la responsabilité des Données saisies intégrées par les Utilisateurs du Licencié, ainsi que de l'utilisation des Données calculées ou Résultats pour la(es) finalité(s) qui en sont faites.

CDA France ne saurait être tenu responsable du non-fonctionnement, d'une impossibilité d'accès ou de dysfonctionnement des services du fournisseur d'accès des Utilisateurs, à ceux du réseau internet. Il en sera de même pour toutes autres raisons extérieures à CDA France et aux autres Copropriétaires.

CDA France n'encourt aucune responsabilité du fait de la fourniture de DEVAUTOP-web, sauf en cas de faute lourde ou dolosive établie et démontrée. A ce titre, la responsabilité de CDA France ne pourra être engagée que pour des dommages directs découlant de faits qui lui sont directement imputables ou aux

autres Copropriétaires au titre de la Licence. Le Licencié accepte expressément que les dommages indirects tels que les pertes de bénéfices, la perte de clientèle, les pertes d'exploitation, le manque à gagner, les pertes de données, les perturbations de ses activités, l'augmentation de ses coûts internes, l'atteinte à l'image ou tout autre préjudice moral n'ouvrent pas droit à réparation, et ce même si le Licencié a été informé de la possibilité de tels dommages.

CDA France recommande au Licencié d'insérer une limitation de responsabilité équivalente dans les contrats conclus entre lui et ses Tiers.

À titre de condition essentielle et déterminante de la Licence, dans tous les cas où la responsabilité de CDA France, ou d'un autre Copropriétaire, serait engagée, il est expressément entendu que, sauf faute grave ou dolosive dont la preuve serait dument rapportée par le Licencié, la responsabilité de CDA France et des autres Copropriétaires au titre de la Licence ne pourra excéder, en cas de dommage occasionné dans le cadre de l'utilisation de DEVAUTOP-web par le Licencié, la somme totale effectivement versée par ce Licencié à CDA France au titre de la Licence le liant au Licencié pour ladite utilisation au cours de l'année civile où est constaté le fait générateur de la responsabilité de CDA France ou d'un autre Copropriétaire.

CDA France recommande d'insérer ce second plafond de responsabilité dans les contrats conclus entre le Licencié et ses Tiers.

ARTICLE 12 – DUREE DE LA LICENCE

La présente Licence prend effet à la date de sa notification au Licencié par CDA France et reste en vigueur jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours. Elle est ensuite renouvelable tous les ans, pour l'année civile, par tacite reconduction.

Le Licencié pourra y mettre un terme, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à CDA France, au plus tard le 15 décembre avant la fin de l'année civile en cours. La licence prendra effectivement fin au 31 décembre de l'année civile en cours s'agissant de l'accès et de l'utilisation de DEVAUTOP-web, le présent contrat prenant fin au complet paiement des sommes dues par le Licencié au titre de la Licence. Dans ce cas, le Licencié aura jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours pour extraire les Données saisies, les Données calculées et Résultats. Le Licencié devra immédiatement en informer ses Utilisateurs.

En cas de non-respect de l'une ou l'autre des dispositions prévues à la présente Licence et/ou ses annexes par le Licencié, CDA France se réserve le droit de la résilier par lettre recommandée avec accusé de réception, sans indemnité pour le Licencié après une mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours calendaires à compter de sa date d'envoi. Dans ce cas, le Licencié disposera de ce délai de 30 jours pour extraire les Données saisies, les Données calculées et Résultats. Le Licencié devra immédiatement en informer ses Utilisateurs et cesser d'utiliser DEVAUTOP-web à l'issue du délai de 30 jours.

En cas d'utilisation, reproduction ou représentation, totale ou partielle, par un Licencié de DEVAUTOP-web non autorisée par CDA France ou par la loi, la présente Licence sera résiliée de plein droit et sans indemnité pour le Licencié,

sans préjudice des actions et recours de CDA France et autres Copropriétaires. Le Licencié disposera alors 2 jours calendaires pour extraire les Données saisies, les Données calculées et Résultats. Il devra immédiatement en informer ses Utilisateurs et immédiatement cesser d'utiliser DEVAUTOP-web.

Aux termes sus-indiqués, les accès et les comptes des Utilisateurs ainsi que le compte du Licencié à DEVAUTOP-web seront fermés.

ARTICLE 13 – FORCE MAJEURE

Aucune des Parties n'encourra de responsabilité ni ne sera considérée comme enfreignant l'une quelconque des clauses de la Licence si elle est retardée ou empêchée d'exécuter une obligation lui incombant en raison d'un cas de force majeure.

Pour les besoins de la Licence, la force majeure est définie comme un événement à caractère insurmontable et irrésistible, résultant d'un fait extérieur à la maîtrise des parties, lequel peut notamment consister en un événement ou une série d'événements de nature climatique, pandémique, bactériologique, militaire, politique ou diplomatique. De convention expresse, sont considérés comme cas de force majeure au sens de la présente Licence, outre ceux retenus habituellement par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que la liste ci-après ne soit limitative, les guerres, insurrections, émeutes, catastrophes naturelles, sanitaires ou chimiques, conflits sociaux (internes ou affectant des fournisseurs ou intermédiaires tiers), lockout, intempéries, blocages des moyens de transport ou d'approvisionnement pour quelque raison que ce soit, tremblements de terre, éruptions volcaniques, incendies, tempêtes, tornades, ouragans, inondations, dégâts des eaux, restrictions gouvernementales ou légales, la propagation d'un virus qui serait qualifié par les autorités de stade 3 de l'épidémie ou autre équivalent applicable, blocages ou interruptions des télécommunications ou des réseaux électroniques ou des fournisseurs d'hébergement, interruptions de fourniture d'énergie, défaillances des systèmes informatiques, logiciels ou autres matériels ou technologies dont dépend la Partie, l'utilisation par un Etat ou un groupe terroriste d'armes de toute nature perturbant la continuité des relations commerciales, le maintien partiel ou total d'un confinement ou de l'état d'urgence sanitaire, dès lors qu'ils empêcheront ou retarderont l'exécution de la Licence par la Partie.

La survenance d'un cas de force majeure suspend l'exécution de la Licence par les deux Parties. La Partie concernée par le cas de force majeure notifie promptement l'autre Partie de la situation par lettre recommandée avec avis de réception en précisant la nature du ou des événements visés, leur impact sur sa capacité à remplir ses obligations telles que prévues à la Licence ainsi que tout document justificatif attestant de la réalité du cas de force majeure.

Si un cas de force majeure, tels que définis ci-dessus, se poursuit au-delà d'une durée d'un (1) mois, la Licence pourra être résilié immédiatement et de plein droit, sans indemnité, par l'une ou l'autre des Parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Si la résiliation intervient à la demande du Licencié, la redevance annuelle sera due ; si elle intervient à la demande de CDA France, le montant dû au titre de la redevance annuelle sera proratisé au nombre de mois pendant lequel le Licencié aura utilisé DEVAUTOP-web sachant

que tout mois commencé sera comptabilisé et que le montant du sera arrondi à l'euro supérieur.

ARTICLE 14 – PRESCRIPTION

Les Parties conviennent d'aménager contractuellement la durée de la prescription pour toute action pouvant être engagée par l'une des Parties sous quelque fondement que ce soit au titre de la validité de la présente Licence et/ou de la nullité et/ou de l'inefficacité et/ou de l'inopposabilité d'une ou plusieurs de ses clauses.

La durée de prescription est d'un (1) an à compter de la date de signature de la Licence par le Licencié pour les actions visées à l'alinéa précédent.

ARTICLE 15 – INTEGRALITE DE L'ACCORD

La présente Licence ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux.

Les stipulations de la présente Licence prévalent sur toutes les négociations, discussions, communications, ententes et conventions antérieures entre les Parties relatives à l'objet de la présente Licence, ainsi que sur tous les projets de conventions antérieurs.

Toute modification de la Licence devra faire l'objet d'un avenant écrit entre les Parties.

Si l'une quelconque des stipulations de la Licence, ou une partie d'entre elles, est ou devient nulle au regard d'un règlement, d'une loi en vigueur ou à la suite d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite et remplacée par une ou plusieurs clauses valides et conformes à l'intention des Parties. Elle n'entraînera toutefois pas la nullité de la Licence, ni celle de la clause seulement partiellement concernée. Les autres clauses resteront en vigueur pour autant que l'économie de la Licence ne soit pas modifiée.

ARTICLE 16 – RENONCIATIONS ET TOLERANCE

La renonciation par l'une des Parties à l'un quelconque de ses droits en application de la Licence ne prendra effet que si elle a été faite par écrit et devra être interprétée de manière restrictive.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas exiger, temporairement ou définitivement, l'application d'une stipulation de la Licence ne pourra être considéré comme une renonciation à la stipulation concernée ou comme un avenant à la Licence, et ne pourra empêcher la Partie non défaillante de s'en prévaloir à l'avenir.

ARTICLE 17 – LOI APPLICABLE ET LITIGE

La présente Licence est soumise à la loi française.

En cas de litiges, le tribunal compétent sera celui du tribunal judiciaire du siège de CDA France.

ARTICLE 18 – CLAUSE FINALE

La présente licence comporte 18 articles et 3 annexes qui en font partie intégrante :

- Annexe 1 : Définitions – DEVAUTOP-web
- Annexe 2 : Identification des Utilisateurs
- Annexe 3 : Accord de sous-traitance de traitement de Données personnelles.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne....., le 13/02/2024.....

En un exemplaire original conservé par CDA France.

Pour CDA France,
Pour le Président et par délégation,
La Directrice Ressources,

Isabel de Francqueville.

Cadre réservé au Licencié

Identification du Licencié (dénomination-adresse) :

.....
Communauté de Communes de la Dombes

.....
100, Avenue Foch - 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

.....
Identification du signataire (qualité, nom, prénom) :

.....
Madame la Présidente, Isabelle Dubois

.....
Fait à Châtillon-sur-Chalaronne

Le 13/02/2024

.....
Signature :



ANNEXE 1 : DEFINITIONS - DEVAUTOP-WEB

Dans la présente Licence, chacun des termes ci-après définis s'entend au sens de la définition qui suit :

- **Calculateur** : désigne l'appliquatif informatique de calcul qui traite les Données saisies et produit des Données calculées. Ces calculs utilisent des Référentiels.
- **Base de données** : désigne les Données saisies, les Données calculées, les Données repères, les Référentiels stockés dans des tables de données.
- **Données saisies** : désigne les informations saisies par les Utilisateurs via le Calculateur.
- **Données calculées** : désigne les informations techniques et économiques issues du Calculateur à partir des Données saisies et des Référentiels. Elles sont reportées dans les Résultats.
- **Données repères** : désigne les informations issues des référentiels INOSYS réseaux d'élevage.
- **Données personnelles** : désigne les informations permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique.
- **Référentiels** : désigne l'ensemble des références utilisées par le Calculateur pour obtenir des Données calculées à partir des Données saisies, ainsi que les Données repères sur lesquelles sont étalonnées les Données calculées.
- **Résultats** : désigne le diagnostic de l'autonomie protéique d'une exploitation d'élevage et de ses ateliers comprenant les Données calculées et les Données repères.
- **Licenciés** : désigne l'ensemble des personnes physiques et morales titulaires d'une licence d'utilisation de DEVAUTOP-web.
- **Utilisateurs** : désigne l'ensemble des personnes physiques rattachées au Licencié et autorisées par ce dernier à utiliser DEVAUTOP-web pour son compte.
- **Tiers** : désigne une personne physique ou morale détentrice d'une exploitation d'élevage de ruminants ou de porcins pour le compte de laquelle le Licencié utilise DEVAUTOP-web afin de lui prodiguer des conseils à partir des Résultats obtenus.
- **DEVAUTOP-web** : désigne le site web dédié qui permet aux Utilisateurs des Licenciés, via le Calculateur et la Base de données, de réaliser le diagnostic de l'autonomie protéique d'exploitation d'élevage et de leurs ateliers.



ANNEXE 2 : IDENTIFICATION DES UTILISATEURS

La présente annexe a pour objet de collecter les informations nécessaires à l'identification et l'attribution de la qualité d'Utilisateur pour la création du compte Licencié et des comptes Utilisateurs rattachés.

Les collaborateurs devant obtenir la qualité d'Utilisateur du Licencié, sachant que le Licencié personne physique peut également l'obtenir s'il se désigne dans le tableau ci-dessous, sont les suivants :

Dénomination du Licencié + SIRET - SIREN	Nom	Prénom	Adresse mail professionnelle	Profil attribué
Communauté de Communes de la Dombes SIRET 200 069 193 00015 SIREN 200 069 193	BENOUSSAID	Dihya	animation-paec@ccdombes.fr	Gestionnaire de compte
				Conseiller
				Gestionnaire de compte

Le Licencié souhaite que les Résultats soient estampillés du logo tel que représenté ci-dessous :

Merci d'insérer le logo





ANNEXE 3 : ACCORD DE SOUS-TRAITANCE DE TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exploitation de DEVAUTOP-web, le Licencié traite, pour le compte de ses Tiers, les Données saisies dans DEVAUTOP-web, ainsi que les Données calculées et Résultats produits à partir de DEVAUTOP-web dans le cadre des contrats conclus par le Licencié avec ses Tiers (les « **Données** »).

Les Données incluent des Données personnelles au sens de l'article 4 1) du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données, (le « **RGPD** »).

En traitant les Données personnelles pour le compte du Licencié et ses Tiers, CDA France et les autres Copropriétaires agissent en qualité de sous-traitants, au sens de l'article 4. 8) du RGPD, du Licencié :

- qui agit lui-même, pour une partie des traitements, en qualité de sous-traitant de ses Tiers, lesquels sont responsables des traitements confiés à CDA France, aux autres Copropriétaires et au Licencié au sens de l'article 4. 7) du RGPD ;
- sauf lorsque le Licencié utilise lui-même DEVAUTOP-web pour fournir des services aux Tiers et agit le cas échéant en qualité de responsable des traitements confiés à CDA France et aux autres Copropriétaires au sens de l'article 4. 7) du RGPD.

D'autres traitements sont mis en œuvre sous la responsabilité des Tiers qui les confient au Licencié, agissant dans ce cadre en qualité de sous-traitant de ses Tiers, qui les confie à son tour à CDA France, agissant dans ce cadre en qualité de sous-traitants ultérieurs.

Ces traitements font également l'objet d'un accord distinct entre le Licencié et les Tiers conformément à l'article 28 du RGPD.

Le présent accord définit les conditions dans lesquelles CDA France et les autres Copropriétaires sont autorisés à traiter les Données personnelles dans ces cadres, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur applicable aux traitements de Données personnelles et, en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi « Informatique et Libertés » dans sa version en vigueur, le RGPD, ainsi que tous textes venant s'y substituer ou les compléter et plus généralement tout texte réglementant le traitement de Données personnelles (la « **Réglementation** »).

Description des traitements faisant l'objet de la sous-traitance

Les finalités de traitements des Données personnelles sont de permettre aux Licenciés, de réaliser via leurs Utilisateurs, le diagnostic de l'autonomie protéique d'exploitations d'élevages et de leurs ateliers dans les filières des ruminants et des porcins grâce aux Données saisies et aux Référentiels permettant au Calculateur de produire des Données calculées, reportées avec des Données repères dans les Résultats via un site web dédié.

La nature des opérations confiées par le Licencié à CDA France et autres Copropriétaires sont les suivantes :

- hébergement des Données ;
- sauvegarde des Données ;
- administration et gestion des infrastructures informatiques mises à disposition du Licencié et de ses Tiers ;
- maintenance des infrastructures informatiques mises à dispositions du Licencié ;
- la surveillance des accès à DEVAUTOP-web et la détection d'attaques informatiques (pour CDA France, cette surveillance et cette détection est réalisée sous la responsabilité conjointe de CDA France et de l'Institut de l'élevage) ;
- génération des Données calculées et des Résultats ;
- transmission des Données à des tiers destinataires autorisés par le Licencié et/ou ses Tiers.

Les catégories de personnes concernées par les traitements de Données confiés par les Licenciés à CDA France et aux autres Copropriétaires sont les suivantes : Utilisateurs de DEVAUTOP-web, Tiers dont les exploitations agricoles sont enregistrées sur DEVAUTOP-web, personnes travaillant pour les exploitations agricoles qui sont enregistrées sur DEVAUTOP-web.

Les Données que CDA France et les autres Copropriétaires sont amenés à traiter pour le compte du Licencié et de leurs Tiers relèvent des catégories suivantes :

- Données d'identification ;
- Données concernant la vie professionnelle ;
- Données relatives à l'exploitation et à l'élevage ;
- Données économiques et financières ;
- Données de connexion.

Il convient de préciser que DEVAUTOP-web implique d'autres traitements des mêmes Données et/ou d'autres Données personnelles pour d'autres finalités pour lesquelles CDA France et les autres Copropriétaires peuvent agir en qualité de responsable de traitements au sens du RGPD. Ces traitements de données ne font pas l'objet du présent accord.

Obligations de CDA France et des autres Copropriétaires

Obligations générales

CDA France et les autres Copropriétaires doivent :

- i. traiter les Données uniquement pour les seules finalités décrites ci-avant, sous réserve de l'article 1 ou à moins qu'il ne soit tenu de procéder à un tel traitement en vertu du droit de l'Union ou du droit français. Dans ce dernier cas, il informe le Licencié de cette obligation avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- ii. traiter les Données uniquement sur instructions documentées du Licencié et de ses Tiers, sous réserve de l'article 1. Si CDA France considère qu'une instruction pourrait constituer une violation du RGPD ou de toute autre disposition du droit de l'Union ou du droit français dans le cadre de la Réglementation, il en informe

immédiatement le Licencié à l'origine de cette instruction, à charge pour ce derniers de transférer cette information à ses Tiers pour les traitements mis en œuvre sous leur responsabilité si il l'estime nécessaire ;

- iii. s'ils sont tenus de procéder à un transfert de tout ou partie des Données vers un pays tiers ou à une organisation internationale en dehors de l'Espace Économique Européen, en vertu du droit de l'Union ou du droit français, informer, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public, le Licencié de cette obligation avant le transfert, à charge pour ce dernier de transférer cette information à ses Tiers pour les traitements mis en œuvre sous leur responsabilité si il l'estime nécessaire ;
- iv. garantir la sécurité et la confidentialité des Données traitées pour le compte du Licencié et de leurs Tiers. Conformément notamment à l'article 32 du RGPD, les Sous-Traitants prennent toutes mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité des Données adapté aux risques, et notamment de les protéger contre toute destruction, perte, altération, diffusion ou accès non autorisés, de manière accidentelle ou illicite, notamment lorsque les traitements comportent des transmissions de données dans un réseau, ainsi que contre toute autre forme de traitement illicite ou communication à des personnes non autorisées, et ce, compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre et de la nature, de la portée, du contexte et des finalités des traitements ainsi que des risques.
- v. veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données s'engagent à respecter la confidentialité des Données et reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données et concernant la Réglementation ;
- vi. prendre en compte, s'agissant de leurs outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut (« Privacy by design » et « Privacy by default ») ;
- vii. fournir au Licencié et à leurs Tiers toute information utile afin de procéder à la tenue de leurs registres des activités de traitements et/ou aux analyses d'impact éventuelles et/ou à la consultation de l'autorité de protection des données compétentes (en l'espèce, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – la « **CNIL** ») ainsi qu'à la modification éventuelle de ces formalités en cas d'évolution des traitements ;
- viii. tenir compte de la nature des traitements et/ou des Données, à coopérer avec les Licenciés et leurs Tiers et à les aider, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à satisfaire aux exigences réglementaires qui leur incombent, et notamment à celles de la Réglementation ;
- ix. mettre à la disposition des Licenciés et des Tiers toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations prévues dans le présent accord et pour permettre la réalisation d'audits ;
- x. d'une manière générale, aider et coopérer de bonne foi avec les Licenciés et leurs Tiers en vue de leur permettre de respecter leurs

obligations en tant que responsables ou ~~sous-traitants~~ des traitements de Données en application de la Réglementation (notamment celles prévues aux articles 32 à 36 du RGPD) et d'obtenir toutes les informations nécessaires au respect de ces obligations.

Sous-traitance ultérieure

CDA France et les autres Copropriétaires sont autorisés à faire appel au sous-traitant ultérieur suivant :

- ATOL.

Ci-après désigné le « **sous-traitant ultérieur** ».

Les finalités des activités sous-traitées sont l'hébergement et la sauvegarde des Données, ainsi que l'infogérance et la maintenance des infrastructures informatiques hébergeant les Données.

En cas de recrutement d'autres sous-traitants ultérieurs, CDA France en informera préalablement et par écrit les Licenciés, à charge pour ces derniers de transférer cette information à leurs Tiers pour les traitements mis en œuvre sous leur responsabilité si ils l'estiment nécessaire.

Les Licenciés et leurs Tiers, via ces premiers, pourront formuler des réserves motivées, notamment si les sous-traitants ultérieurs envisagés n'apportent pas les garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que les traitements des Données effectués pour leur compte répondent aux exigences réglementaires, et notamment aux exigences de la Réglementation et garantissent la protection des personnes concernées par les Données.

Les relations CDA France et des autres Copropriétaires avec tous les sous-traitants ultérieurs et les éventuels autres sous-traitants futurs doivent être encadrées par un contrat écrit conclu par l'un ou tous les Copropriétaires prévoyant notamment les éléments suivants.

Chaque sous-traitant ultérieur, y compris les sous-traitants ultérieurs visés ci-avant, doivent être tenus de respecter les obligations incombant à CDA France et aux autres Copropriétaires au titre du présent accord. Il appartient à CDA France et aux autres Copropriétaires de s'assurer que chaque sous-traitant ultérieur, y compris ceux visés ci-avant, présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que les traitements répondent aux exigences réglementaires, et notamment aux exigences de la Réglementation.

Exercice des droits des personnes concernées par les Données

Dans l'hypothèse où des personnes concernées exerceraient auprès de CDA France ou des autres Copropriétaires des demandes d'exercice de leurs droits, ces demandes doivent être transférées dans les meilleurs délais au Licencié concerné, à charge pour ce dernier de transférer cette demande à leurs Tiers pour les traitements mis en œuvre sous leur responsabilité.

CDA France et les autres Copropriétaires peuvent, si cela est nécessaire, solliciter des précisions complémentaires de la part de la personne concernée émettrice d'une demande afin de pouvoir identifier le Licencié concerné.

CDA France et les autres Copropriétaires aideront les Licenciés et leurs Tiers à s'acquitter de leur obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées par les traitements de Données. Ils apporteront notamment toute information qui pourrait s'avérer requise pour répondre à ces demandes.

Notification des violations de données

CDA France et les autres Copropriétaires qui ont connaissance d'une violation de Données dans le cadre des traitements qui leur sont confiés doit notifier au Licencié concerné cette violation dans un délai maximum de vingt-quatre (24) heures après en avoir pris connaissance. Il incombera au Licencié de notifier à son tour leurs Tiers pour les traitements mis en œuvre sous leur responsabilité.

Cette notification est accompagnée de toutes les informations utiles et de toute documentation utile afin de permettre aux Licenciés et à leurs Tiers, si nécessaire, de notifier cette violation à la CNIL et, le cas échéant, de communiquer aux personnes concernées par les données affectées cette violation si elle est susceptible d'engendrer un risque élevé pour leurs droits et libertés.

En présence d'une faille persistant dans le temps, CDA France et les autres Copropriétaires doivent prendre et/ou faire prendre immédiatement les mesures nécessaires pour y mettre fin lorsque la source, humaine ou matérielle, de la faille est localisée, partiellement ou totalement, chez eux et/ou des sous-traitants ultérieurs.

Localisation des Données

CDA France et les autres Copropriétaires ne procèdent à aucun transfert des Données en dehors de l'Espace économique européen. Les Données sont ainsi notamment hébergées uniquement dans des serveurs localisés dans les pays situés dans l'Espace économique européen et peuvent uniquement être consultées à partir des pays situés dans l'Espace économique européen.

En cas de transfert des Données en dehors de l'Espace économique européen, CDA France et les autres Copropriétaires devront en informer préalablement les Licenciés sans délai et obtenir leur consentement écrit et préalable.

Les Licenciés et les Tiers doivent s'assurer que des garanties suffisantes sont apportées pour encadrer les transferts des Données susceptibles d'être opérés par CDA France et les autres Copropriétaires et leurs sous-traitants ultérieurs, en dehors de l'Espace économique européen, notamment par l'existence d'une décision d'adéquation de la Commission européenne, la mise en œuvre de règles contraignantes d'entreprise ou par la signature des clauses contractuelles types adoptées par la Commission européenne avec le destinataire du transfert.

CDA France et les autres Copropriétaires doivent donc permettre aux Licenciés et à leurs Tiers d'obtenir ces garanties suffisantes soit auprès d'eux, soit auprès des sous-traitants ultérieurs.

Conservation, restitution et suppression des Données

Sous réserve de l'article 1 et des traitements des Données mis en œuvre sous leur responsabilité, CDA France et les autres Copropriétaires supprimeront les Données au-delà de la ou des durées de conservation strictement nécessaires à l'exercice des missions qui leur sont confiées au titre de la Licence par les Licenciés ou après une demande de suppression par les Licenciés et/ou leurs Tiers.

Les Licenciés pourront fournir ultérieurement des instructions sur les durées de conservation des Données.